

Pacte Mondial / Global Compact

Communication On Progress (COP) 2025



Rapport n° COP 2025-01
Décembre 2025



SOMMAIRE

Présentation de l'entreprise	3
Lettre d'engagement du Président	4
Droits de l'homme	5
Normes internationales du travail	6
Environnement	7
Lutte contre la corruption	8

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Depuis 1980, ALCO s'est spécialisé dans le stockage et la vente de matériel de tuyauterie et robinetterie dans les domaines du Nucléaire, Naval, Pétrochimie, Cryogénie, de la chaudronnerie, de l'aéronautique, spatial et Défense, ainsi que la fabrication de pièces sur plans.

Ses principales activités sont le stockage et le négoce de :

- Tubes sans soudure en inox, en alliage et aciers spéciaux
- Tubes roulés soudés en inox et alliages
- Accessoires en inox, en alliage et aciers spéciaux (tels que raccords, brides, barres...)
- Tôles et pièces découpées en inox et aciers carbone
- Produits (tubes, barres, accessoires, tôles) RCC-M ou STD
- Pièces sur plan.

Déjà engagé sur le plan de l'environnement depuis de nombreuses années, ALCO a accentué sa position depuis mars 2013 dans une politique tournée RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) et soutient les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies, ALCO s'est engagée à respecter et à promouvoir dans ses activités et sa sphère d'influence les principes relatifs aux Droits de l'Homme, au respect du Droit du travail, à l'environnement, à la lutte contre la corruption, ainsi que la contrefaçon et la protection des données

La force d'ALCO réside dans son équipe, sa cohésion, son expertise, son outil de travail, au service de ses clients, dans le respect des engagements du Pacte Mondial.

La devise d'ALCO se positionne sur la confiance envers chacun de ses collaborateurs, ses fournisseurs et ses clients, et leur respect mutuel.

Ces engagements et valeurs ont été transmis à l'ensemble du personnel, et sont accessibles à tous les partenaires d'ALCO. Ils sont intégrés dans la stratégie d'ALCO, dans sa culture commerciale et ses modes opératoires.



Lettre d'engagement du Président – COP 2026

Depuis 2013, ALCO s'est engagé dans le Pacte Mondial des Nations Unies.

Les valeurs et principes du Pacte Mondial des Nations Unies rejoignent les valeurs qu'ALCO a toujours mises en avant, le respect des lois, de l'environnement, le bien-être de ses collaborateurs, ainsi que la confiance envers eux et envers ses fournisseurs et ses clients, et le respect de chacun.

Nous continuons à suivre ces principes en les intégrant dans la stratégie de notre société, sa culture commerciale, ses modes opératoires et ses relations avec ses employés et avec ses sous-contractants.

ALCO continue et renouvelle son soutien aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies visant les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement, la lutte contre la corruption, la contrefaçon et la protection des données numériques.

Cet engagement est partagé par l'ensemble de mes collaborateurs sensibilisés aux 10 principes du Pacte Mondial et régulièrement informés des actions mises en place.

Dans notre communication annuelle sur le progrès, nous décrivons nos actions permettant l'amélioration de notre intégration au Pacte Mondial, en détaillant les actions mises en place et leurs mesures.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux principaux de communication.

Tournan-en-Brie, le 15 décembre 2025.

Jean-Max Schneider
Directeur





DROITS DE L'HOMME

- 1 - Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- 2 - Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Evaluation, politique et objectifs

De manière générale, ALCO adhère aux principes de la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme. Depuis 2013, chaque année, un engagement de la Direction est pris sur la responsabilité sociétale de l'entreprise incluant le respect des droits de l'Homme et du Citoyen, du travail des enfants, et le respect de chaque collaborateur.

L'intégrité, la transparence, la confiance et le bien-être de chacun font partie des principes fondamentaux d'ALCO.

Mise en œuvre

Depuis l'engagement d'ALCO au Pacte Mondial des Nations Unies, l'ensemble du personnel a été sensibilisé aux Droits de l'Homme.

L'engagement d'ALCO inclut le respect de tous les intervenants, collaborateurs, clients, fournisseurs, l'écoute de chacun, la priorité client, la confidentialité, la rigueur, le dialogue et la Loyauté.

La formation initiale de tout nouvel employé intègre la présentation du Pacte Mondial des Nations Unies et la sensibilisation aux droits de l'Homme.

Des réunions trimestrielles ont lieu permettant la transmission de toute nouvelle information sur les droits de l'Homme. Chacun peut s'y exprimer librement, permettant ainsi un meilleur échange entre collaborateurs d'ALCO.

Mesure des résultats

Sur la période de la COP, l'ensemble des employés d'ALCO a été formé sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et des droits de l'Homme en particulier, incluant les nouveaux collaborateurs qui ont rejoint ALCO.

Une présentation des actions réalisées par rapport à la COP est faite à l'ensemble des collaborateurs. Lors des visites ou échanges avec les Clients, ALCO présente et met en avant les principes du pacte mondial des Nations Unies, et des droits de l'Homme en particulier.

Mesure des résultats : l'ensemble des salariés est sensibilisé sur les principes du Pacte Mondial au même moment que sur la Sureté Nucléaire et la contrefaçon (CFSI).



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3 - Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

4 - Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

5 - Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

6 - Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Evaluation, politique et objectifs

Depuis 2013, un engagement écrit de la Direction est renouvelé et publié chaque année s'engageant sur:

- Le respect, l'égalité et l'épanouissement des collaborateurs au sein d'ALCO
- Le bien-être au travail et l'équilibre vie privée et vie professionnelle
- La formation accessible à tous
- Le respect des droits de l'Homme et du Citoyen et du travail des Enfants.
- Faire appel à des prestataires extérieurs type ESAT pour l'entretien des espaces verts.
- Lutte contre la falsification
- Protection des données et cybercriminalité.

Mise en œuvre

Chaque employé d'ALCO a été reçu en entretien annuel en début 2025 où il lui a été demandé ses besoins en formation.

Des réunions trimestrielles sont organisées avec l'ensemble du personnel afin de présenter les faits marquants, événements, chiffres et résultats commerciaux, les objectifs généraux, et indicateurs du système qualité, et tout changement ou évolution, et permettant à chacun d'apporter ses commentaires, idées d'amélioration, ou remarques.

Un planning de "causeries sécurité" a été établi pour 2025, et a été suivi tout au long des réunions trimestrielles avec l'ensemble du personnel afin d'aborder des sujets liés à la sécurité. Une attention particulière est faite sur la prévention sécurité.

Un aménagement des horaires de travail est proposé aux employés qui le souhaitent.

Mesure des résultats

- 17 salariés en CDI temps plein légalement employés.
- Aucun accident en 2025 à l'atelier grâce à de meilleures anticipation et respects des procédures sécurité en place.



ENVIRONNEMENT

- 7 - Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- 8 - Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9 - Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Evaluation, politique et objectifs

Depuis de nombreuses années, ALCO a engagé une démarche environnementale.

Depuis 2013, ALCO s'est engagée à :

- Récupérer les emballages au magasin (cartons, planches, palette en bois..)
- Trier sélectivement les déchets (aciers au magasin, emballages et verre au restaurant...)
- Faire enlever les principaux déchets par des sociétés spécialisées
- Œuvrer dans le sens de l'économie de ressources (lumières éteintes en quittant son poste de travail, chauffage réduit la nuit...)
- Investissement dans des Pompes à chaleur (au lieu d'un chauffage central au gaz).
- Remplacement des ampoules par des LED.
- Voitures électriques
- Bornes de recharge.

Mise en œuvre

Le contrat signé avec Suez pour la récupération des déchets recyclables (acier, bois, cartons..) permet le recyclage de différents produits.

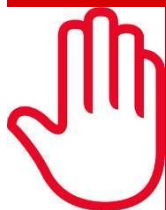
L'ensemble du personnel est sensibilisé à l'environnement et à la réduction des déchets.

Les documents et messages sous format électronique ne sont pas imprimés, sauf impératif du dossier. Les feuilles imprimées et non gardées ou archivées sont utilisées en brouillon, permettant une seconde utilisation des feuilles.

Des bacs de tri et récupération des différents aciers (inox, carbone...) sont en place afin de revaloriser ces aciers.

Mesure des résultats

- Contrat SUEZ : environ 8 tonnes de déchets industriels ont été récupérés et recyclés sur 2025.
- Des cabanes à oiseaux ont été installées sur le site ALCO



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10 - Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Evaluation, politique et objectifs

Depuis 2013, ALCO s'est engagé par écrit dans une démarche RSE incluant

- Confiance et transparence vis-à-vis de ses collaborateurs, de ses clients et de ses fournisseurs
- Commerce loyal et respectueux des législations
- Visite de l'ensemble de ses fournisseurs
- Fabrication essentiellement européenne des produits distribués à plus de 60%

Mise en œuvre

Depuis l'engagement d'ALCO au Pacte Mondial des Nations Unies, l'ensemble du personnel a été sensibilisé à la lutte contre la corruption.

La formation initiale de tout nouvel employé intègre la présentation du Pacte Mondial des Nations Unies et la sensibilisation à la lutte contre la corruption.

Lors de contrat, visite, ou audit avec ses partenaires, ALCO incorpore le Pacte Mondial des Nations Unies et veille à ce que la lutte contre la corruption soit au cœur des préoccupations de ses parties prenantes.

Tout achat de produits distribués est précédé par l'obtention de plusieurs devis auprès de différents fournisseurs.

Toute commande supérieure à un montant défini doit être contresignée par le Président ou le responsable financier d'ALCO.

ALCO ne veut pas favoriser un fournisseur par rapport à un autre selon des critères subjectifs. ALCO a la volonté de rester objectif, impartial et transparent avec ses partenaires.

ALCO favorise ses relations avec ses fournisseurs en privilégiant le mieux-disant au moins-disant.

Mesure des résultats

- Sur la période de la COP, l'ensemble des employés d'ALCO a été formé sur les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et de la lutte contre la corruption en particulier, incluant les nouveaux collaborateurs qui ont rejoint ALCO.
- Aucune remontée ou alerte de la part de nos clients n'a été constatée.